



La Lettre de L'AMARHISFA

Bulletin d'information semestriel des membres de l'AMARHISFA – Janvier 2020

Cher(e)s ami(e)s

Quelques informations sur la vie de notre association et sur ses projets phares :

1)- L'Assemblée Générale de l'AMARHISFA : le 8 Février 2020

Notre Assemblée Générale revêtira cette année un certain faste et une touche d'originalité : nous vous devons bien cela. En effet, l'évènement aura lieu dans **Les Jardins de Belfort**, au Lamentin, dans un cadre champêtre très agréable. Au programme : de l'information sur les activités de l'association, une remise de Médaille, du Théâtre et un succulent déjeuner, tout ceci pour une contribution modique, **nous nous y engageons**. Nous tiendrons compte des préférences de la majorité de nos adhérents car la totalité de notre programme se déroulera de 8h30 à 15h00 et nous mettrons un car à la disposition des participants.

La pièce de théâtre : « Pour 2 Francs » sera jouée par la troupe **d'Elie Pennont**. Cette pièce, écrite par **Francine Narèce**, met en scène un épisode tragique qui s'est déroulé dans la commune du François, lors de la **Grève de 1900**. Grève marchante dont le souvenir est gravé dans la célèbre biguine « *manman lagrèw baré mwen* ».

La Médaille de la Fédération Française de Généalogie sera remise à notre président honoraire **Guy Sobesky** qui, pendant des années, a animé avec succès notre association et a ainsi contribué à la diffusion de l'histoire des familles de Martinique. Nous sommes certains que vous aurez à cœur de l'honorer et de venir passer un agréable moment dans un cadre verdoyant et reposant. Vous pourrez ainsi témoigner votre solidarité à notre association par votre présence et votre contribution financière relativement modique (40 euros pour les adhérents et 45 euros pour les sympathisants), ne serait-ce que pour éviter le paiement d'un dédit aux Jardins de Belfort envers lesquels nous avons déjà pris des engagements pour un chiffre minimum de 60 participants. SVP : venez nombreux, amenez votre famille et vos amis. L'invitation et le coupon de participation vous seront adressés très prochainement.

2-La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage et le projet d'un Mémorial aux Jardin des Tuileries à Paris

La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage

Conformément à l'engagement pris par l'Etat, la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage a été créée par décret du 12 novembre 2019. Les instances de la Fondation ont été installées à la même date. Elles se composent ainsi :

- un conseil d'administration présidé par **Jean-Marc Ayrault**. Siègent dans ce conseil : des représentants des collectivités fondatrices - dont celles de Fort-de-France et de Nantes - le vice-président du Mémorial Acte, un représentant du CNRS, un représentant du Conseil Economique Social et Environnemental, des personnalités et un représentant du CM98.
- un conseil scientifique présidé par un historien
- une directrice : Dominique Taffin, ex-directrice des Archives de Martinique.

La Fondation est dotée d'un capital constitué de l'apport d'institutions publics (Etat, Collectivités locales participantes, SNCF, RATP) et de fonds privés amenés par des mécènes. Le CA votera un budget annuel. La Fondation a vocation à favoriser les projets et les activités des associations qui œuvrent pour la mémoire de l'esclavage. Elle va gérer le futur mémorial des Tuileries.

Le Mémorial du Jardin des Tuileries dédié à la Mémoire de l'Esclavage

La définition de ce projet, initié par le CM98, est confiée à **un conseil d'Orienta**tion qui aura une existence éphémère : juste le temps de remplir sa mission. Le Conseil d'Orienta est composé d'artistes, d'historiens, de personnalités du monde de la culture. Il a tenu récemment deux réunions, à l'issue desquelles, après d'âpres discussions, il s'est mis d'accord **sur un mémorial nominatif** circonscrit aux nouveaux libres de 1848 des 4 vieilles colonies : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion. Les affranchis d'avant 1848 n'y figureront pas. Le rôle des associations- dont celui de l'AMARHISFA- y sera mentionné. Un concours sera lancé auprès des architectes pour concevoir l'architecture du futur mémorial. Le Conseil d'Orienta a remis ses préconisations au Président de la République le 15 décembre 2019.

Un comité de pilotage sera chargé de mettre en œuvre et de suivre la réalisation du mémorial. Le Musée du Louvres jouera, au sein de ce comité, un rôle important. La gestion du mémorial, après sa construction, sera confiée à la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage.

Date d'inauguration du mémorial : le 23 mai 2021.

La contribution de l'AMARHISFA

Rappelons que notre contribution, en partenariat avec le CM98, consistera à fournir, pour la Martinique, une liste la plus exhaustive possible des Nouveaux Citoyens qui ont reçu leurs noms à l'abolition de l'esclavage en 1848. L'AMARHISFA et le CM98, conformément à la convention conclue, ont entrepris de fiabiliser leurs fichiers en vue de remettre à la Fondation une liste commune des Nouveaux Citoyens pour le mois de Juillet 2020. Cette liste sera soumise pour validation au Comité Scientifique.

3-le projet de base de données sur les affranchis de 1830 à 1848

Après les 70.000 Nouveaux Citoyens qui ont reçu leurs noms de famille en 1848, notre association s'intéresse maintenant aux 25.000 personnes qui ont été affranchies en Martinique entre 1830 et 1848. Les noms attribués à ces affranchis sont consignés dans les Bulletins Officiels de la Martinique. L'AMARHISFA a entrepris de dépouiller ces documents afin de consigner dans une base de données les informations recueillies et renseigner ainsi un grand nombre de Martiniquais sur l'origine de leurs noms de famille. Ce projet, mis en œuvre au sein de la Commission Recherche animée par Yves Henry, est en bonne voie d'achèvement. Notre objectif est de présenter les fruits de cette importante recherche, totalement inédite, au 2e semestre 2020. Ainsi, pas à pas, avec opiniâtreté, notre association apporte sa contribution à la connaissance de l'anthroponymie martiniquaise.

4)- Le journal de l'AMARHISFA : « Notre Bulletin »

Le Comité de Rédaction du Journal – auquel nous rendons hommage – travaille d'arrache-pied afin de diffuser, nous l'espérons avant notre prochaine AG, deux numéros de « Notre Bulletin », dont un numéro spécial dans lequel Georges Alier évoquera longuement la vie municipale à Case-Pilote de 1837 à 1914.

5-) Le devenir de la base de données stpierre1902.org

Dans la lettre précédente, nous avons signalé le devenir incertain de cette base de données dédiée aux victimes et sinistrés des éruptions de la Montagne Pelée en 1902. En effet, cette base de données, créée par l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe (GHC), et à laquelle l'AMARHISFA a apporté une contribution essentielle, est actuellement hébergée, moyennant le paiement d'une redevance, par l'association *geneanet*. Le décès de Philippe Rossignol en 2019 - président fondateur de GHC – et le départ de Martinique de Dominique Taffin, ont interrompu les démarches que nous avons entreprises afin d'obtenir que la base de données stpierre1902.org soit hébergée par la BNPM, site des Archives de Martinique. Cet objectif demeure notre priorité, et nous y consacrerons le temps qu'il faut afin que cette source importante de connaissance de l'histoire des événements tragiques qui ont endeuillé la Martinique en 1902 reste accessible gratuitement aux martiniquais.

Comme vous le constatez, Cher(e)s ami(e)s, nous ne chômons pas mais nous avons la satisfaction de voir avancer nos projets. Nous comptons sur votre présence à l'AG du 8 février prochain.

**Le Président du CA
Alex Bourdon**